



**COMMUNE DE BAGNES**  
CONSEIL GÉNÉRAL  
ROUTE DE CLOUCHÈVRE 30  
CH-1934 LE CHÂBLE

## CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2017-2020 SÉANCE PLÉNIÈRE « TOURISME » DU 10 MAI 2017 PROCES-VERBAL N° 3

- Lieu : Aula du C.O. – Le Châble  
Heure : 19 h<sup>30</sup>
- Bureau du CG : Mélanie Mento, *présidente*  
Rodolphe Perreten, *vice-président*  
Nicolas Jost, *secrétaire*
- Secrétariat : Jocelyne Bovey-Besse
- Invités : Membres des Sociétés de Développement de Verbier et du Val de Bagnes  
Membres du Conseil d'Administration de la Promotion  
MM. Jean-Marc Pellissier et Thierry Corthay pour transmission au Comité des hôteliers cafetiers restaurateurs de Verbier-Val de Bagnes  
M. François Roux pour transmission au Comité de l'Association des Commerçants de Verbier  
M. Milko Picchio pour transmission au Comité de l'Association des gérants immobiliers de Verbier  
M. Florian Michellod, Président de la SDV  
M. Joël Sciboz, Directeur de l'Office de Tourisme Verbier-Val de Bagnes  
M. Pierre-André Gremaud, Directeur marketing Verbier-Val de Bagnes-La Tzoumaz Promotion SA  
M. Bertrand Deslarzes, Chef de la culture  
M. Stéphane Scheidegger de la Tzoumaz  
Direction administrative communale

### ORDRE DU JOUR

#### 01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs Approbation / modification de l'ordre du jour

#### 02. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général

- 01 Procès-verbal de la Séance plénière du 22 mars 2017

#### 03. Nouvelle plateforme E-Tourisme

- 01 Présentation de la nouvelle plateforme e-tourisme par MM. Pierre-André Gremaud et Stéphane Scheidegger

#### **04. Présentation des comptes de la SDV et de Verbier Promotion SA**

- 01 Présentation des comptes de la SDV 2015/2016 et budget 2016/2017 par M. Florian Michellod
- 02 Présentation des comptes de Verbier Promotion SA 2015/2016 et budget 2016/2017 par M. Pierre-André Gremaud

#### **05. Carte de loisir**

- 01 Présentation de la carte de loisirs par MM. Florian Michellod et Joël Sciboz

#### **06. Structures touristiques**

- 01 Présentation des structures touristiques par M. Marcus Bratter

#### **07. Enjeux et objectifs de la Société de Développement du Val de Bagnes**

- 01 Présentation par M. Bertrand Goltz

#### **08. Décisions :**

- 01 Crédit complémentaire :
  - 01 Financement du film sur la commémoration de la débâcle du Giétroz CHF 135'000.- (+ CHF 65'000.- déjà prévu dans le budget 2017) par M. Vincent Michellod
- 02 Motion :
  - 01 Panneaux solaires vivons en notre siècle, soyons proactifs par M. Dominique Tellen

#### **09. Loi cantonale sur l'Aménagement du Territoire**

- 01 Présentation des enjeux de la votation du 21 mai 2017 par M. Frédéric Perraudin

#### **10. Divers**

## PROCES-VERBAL

### 01. Contrôle des présences et nomination des scrutateurs Approbation / modification de l'ordre du jour

35 conseillers généraux sont présents, 6 sont excusés et 4 sont absents.

Les deux scrutateurs nommés sont Pierre Troillet et Patrice Vaudan.

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

### 02. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général

01 Procès-verbal de la Séance plénière du 22 mars 2017

Le procès-verbal de la séance plénière du 22 mars 2017 est approuvé sans remarque.

### 03. Nouvelle plateforme E-Tourisme

01 Présentation de la nouvelle plateforme e-tourisme par MM. Pierre-André Gremaud et Stéphane Scheidegger

En préambule, M. Eloi Rossier rappelle que l'économie touristique est en pleine mutation. Les principaux acteurs doivent relever de nombreux défis : abandon du taux-plancher et le renchérissement qui s'en est suivi, arrivée sur le marché du Magicpass, qui veut faire croire que le ski est désormais un produit low-cost, importance de l'outil communication. Le Conseil d'administration de Verbier-Val de Bagnes-La Tzoumaz Promotion a décidé, en concertation avec les sociétés de développement de rénover complètement la communication digitale. Pour ce faire, nous avons fait appel à un spécialiste tant de l'informatique que du tourisme, M. Stéphane Scheidegger. L'objectif fixé était de réunir sous un même toit les sociétés de développement, les remontées mécaniques et les principaux prestataires de l'offre touristique.

M. Pierre-André Gremaud présente le projet E-Tourisme, qui a déjà été lancé. Les 3 objectifs principaux fixés étaient :

1. Valoriser la marque « Verbier » en parlant de la marque, en ayant du contenu de qualité à diffuser dans le monde du « on-line ». Il faut aussi réagir à la dominance des OTA (agences on-line, par exemple Booking), qui sont dominants par rapport aux prix.
  2. Créer une plate-forme régionale regroupant les différentes destinations locales Verbier, Val de Bagnes et La Tzoumaz. Des discussions sont en cours avec d'autres destinations afin de mutualiser les coûts et les compétences. Il était également important d'intégrer TéléVerbier, ce qui permet aux clients d'avoir une seule instance sur laquelle ils peuvent trouver toutes les informations et les offres.
  3. Vendre à travers cette plateforme les produits des différentes entités : ski-pass, équipement de sport, et dans le futur de l'e-conciergerie et différents autres services.
- Depuis le lancement de la plate-forme en novembre 2016, les sessions ont été augmentées durant l'hiver de 33%, en particuliers via les téléphones mobiles.

M. Stéphane Scheidegger présente le programme E-tourisme prévu sur deux ans. L'objectif est que le tourisme passe par l'E-tourisme, montrer la vraie vie à travers le

numérique. La première étape dans un projet est de fixer des objectifs, des délais et un budget, cela a été fait en 2016. Les équipes de management des différentes instances touristiques et des associations ont fait un immense travail afin d'avoir une vitrine représentative de Verbier et pas plusieurs vitrines. Dans le marketing digital, on a besoin d'informatique ; on choisit alors un fournisseur qui a le plus de fonctionnalités possibles. Au début du projet, une sélection a été faite sur un peu plus de 110 entreprises. Le fournisseur choisi propose une septantaine de centrales de réservation et environ 150 destinations. Il fallait en premier lieu rattraper notre retard : plusieurs étapes avaient été assez négatives pour arriver à mettre en place la plateforme E-tourisme. Le but fixé était de démarrer au mois de mai 2016 afin d'être opérationnel au mois de novembre. Après avoir intégré sur une même plateforme, les remontées mécaniques, les instances touristiques et les commerçants, il fallait dans un premier temps diffuser ces informations de qualité auprès de nos clients et ensuite, au cours 2017, vers les sites de références et vers les OTA. Il faut réaliser la place de marché et la centrale de réservations. En janvier 2017, le fournisseur principal fait savoir qu'il a des soucis financiers ; malgré cela, le programme a pu continuer.

Le résultat, sans entrer dans les détails, est que l'on dispose non seulement d'une vitrine qui représente une destination, mais également la possibilité de rajouter des associations qui désirent représenter un portail pour pouvoir, par exemple, inscrire leur membres à un événement ou annoncer une compétition ou un résultat (tennis, pétanque, etc...). Des portails thématiques seront également proposés, pour mettre en avant un domaine (il n'y a actuellement que celui de Téléverbier pour le domaine skiable). Une dizaine de types de portails différents seront rajoutés permettant de bien représenter les différentes destinations, par exemple Le Châble, le Haut Val de Bagnes, incluses dans la marque « Verbier ».

Les améliorations prévues pour cette année sont :

- rajouter à tous les points d'intérêt les différents événements et tout ce qui est news afin de mieux mettre en valeur les « top-events »,
- toute la partie multimédia a été grandement améliorée, des vidéos et des films sur le ski ont été tournés pour donner envie aux gens de venir, cet été, des films seront tournés sur le bike.
- les tableaux de prix et d'horaires seront été améliorés, ainsi que la place de marché et la centrale de réservations. Des passerelles devront être mises en place avec les commerçants, agences, écoles de ski (vente de forfaits) et autres fournisseurs, afin de simplifier l'achat. Un immense travail est à faire pour enlever l'aspect contraignant et faciliter et simplifier l'achat.

Le budget de CHF 300'000.- est parfaitement respecté pour 2016 et 2017. CHF 30'000.- ont été rajoutés pour améliorer le design.

Aux différentes questions, les réponses suivantes ont été données :

- Il n'y a pas d'application car cela coûte trop cher, le site internet reconnaît que c'est un téléphone mobile ou une tablette et « se transforme ».
- Tous les suffixes disponibles ont été réservés et achetés fin 2015, sauf le .com qui appartient à un privé. Un rendez-vous est d'ailleurs prévu pour négocier le rachat de ce suffixe.
- Le référencement n'a pas nécessité beaucoup d'argent ; le référencement naturel est excellent. En tapant Airbnb ou Booking.com nous sommes très bien positionnés.

#### 04. Présentation des comptes de la SDV et de Verbier Promotion SA

##### 01 Présentation des comptes de la SDV 2015/2016 et budget 2016/2017 par M. Florian Michellod

M. Florian Michellod annonce que l'évolution des nuitées en 2016 a malheureusement régressé de 4,4%, la clientèle anglo-saxonne a reculé de 10% (Brexit), une augmentation des hôtes helvétiques a été toutefois constatée.

Les taxes de séjour se montent à CHF 1'940'232.- et les autres recettes (ventes, produits divers et extraordinaires) à CHF 30'453, la subvention communale à CHF 95'000.- et la subvention liée au remboursement du prêt LIM au Centre sportif à CHF 40'000.-, soit un total de CHF 165'453, le total des recettes s'élève à CHF 2'105'685.-. Le montant total des charges se montent à CHF 2'161'365.-. L'exercice clôt avec un déficit de CHF 55'680.-

Le budget 2016/2017 a été adapté à la nouvelle perception de la taxe de séjour. Le montant total des recettes est estimé à CHF 3'836'500.- et des charges à CHF 3'784'000.- ce qui représente un bénéfice de CHF 52'500.-.

M. Michellod précise que le revenu généré par l'encaissement des taxes de séjour ne peut pas être attribué à Verbier Promotion SA, la SD a donc pris à sa charge certaines dépenses de la Promotion : événements CHF 310'000.-, brochures CHF 45'000.-, aide à l'agri-tourisme CHF 40'000.-, Bikeplan CHF 9'000.- et participation sur les casquettes CHF 8'000.-.

##### 02 Présentation des comptes de Verbier Promotion SA 2015/2016 et budget 2016/2017 par M. Pierre-André Gremaud

M. Pierre-André Gremaud présente l'évolution des recettes ; stables malgré une baisse de CHF 150'000.- des recettes de la TPT (Taxe de Promotion Touristique) en 2015/2016. La Commune de Bagnes a, cette année-là, versé CHF 95'000.- de subventions extraordinaires.

Le budget 2016/2017 total s'élève à CHF 2'225'000.-, soit CHF 1'540'000.- pour la TPT, CHF 645'000.- de subventions et CHF 40'000.- d'autres produits (marketing, vente et divers, et produits extraordinaires). Les charges sont également stables. La variable la plus importante est l'événementiel. Les coûts ont en effet été repris par Verbier Promotion SA pour un montant de CHF 412'000.-. L'argent ainsi économisé permet de développer d'autres projets comme l'e-tourisme avec les autres destinations pour démarcher les marchés lointains. Le montant total des charges s'élève à CHF 2'225'000.-, soit CHF 785'000.- de structure, CHF 1'352'800.- de marketing.

#### 03 Carte de loisirs

##### 01 Présentation de la carte de loisirs par MM. Florian Michellod et Joël Sciboz

M. Eloi Rossier rappelle qu'en septembre dernier, le CG a accepté le nouveau règlement régissant la taxe de séjour pour nos deux sociétés de développement. La hausse des tarifs est compensée par la mise en place d'une carte de loisirs offerte à toute personne payant la taxe de séjour, ceci à l'image de ce qui se fait dans de nombreuses stations.

M. Joël Sciboz confirme que le contenu de cette carte de loisirs pour l'été 2017 est principalement les remontées mécaniques incluant le Mont-Fort pour un accès piétons gratuit et une réduction de 1% pour les cyclistes et VTTistes, ainsi que toutes les lignes de transport postal de la commune incluant le transport de vélo. L'accès à la piscine extérieure est également gratuit, à la patinoire, au Musée de Bagnes et aux Maisons du patrimoine. La carte donne également droit à la gratuité aux animations de l'Office du Tourisme (brunch à l'alpage, visite de fromagerie, etc...), 50% sur les animations de la Via Ferrata et les balades à cheval. Le golf propose 30% sur le green-fee des Esserts et 20% sur celui des Moulins. Le Verbier Festival propose quant à lui un billet offert pour un billet acheté pour 11 concerts ayant lieu à 19h et tous les concerts de 17h. Les Masterclass sont gratuites sur présentation de la carte de loisir.

Les bénéficiaires de cette carte sont toutes les personnes payant une taxe de séjour sur le territoire de la Commune de Bagnes, personnes logeant chez un hébergeur professionnel ou un privé. Le nombre de jours payants donne droit à l'équivalent de nombre de jours valables. Les résidents secondaires ont droit à une carte de loisir à la saison nominative par forfait payé jusqu'au sixième forfait payé. Du septième au dixième forfait (dix étant le maximum), il aura droit en lieu et place à la carte nominative, à trois cartes journalières pour les remontées mécaniques. Les Bagnards et les résidents pourront bénéficier d'une carte nominative au prix de CHF 120.-, ce montant devra encore être affiné avec TéléVerbier SA.

Verbier Infinite Playground est le nouveau nom de la carte loisir : Infinite se rapportant à la taille du domaine, au nombre d'activité, à la richesse de la vie dans les villages et toutes les possibilités qui pourront être offertes ; Playground pour l'idée de dynamisme, de fun pour tous.

Les hébergeurs recevront une page avec à chaque fois deux cartes imprimables. Sur le recto toutes les explications sur ce à quoi donne droit la carte, en trois langues, et sur le verso comment l'utiliser. Sur le verso de la carte en elle-même, l'hébergeur imprimera le nom du bénéficiaire et la date de validité de la carte.

Les dépliants informatifs seront déposés vers la mi-juin chez les différents partenaires et le début de la validité des cartes est prévu pour le 15 juin 2017.

En réponse aux différentes questions :

Pour 1 nuitée, la carte est valable 1 jour. Pour les résidences secondaires payant un forfait, la carte est valable toute la saison.

La carte sera effective dès l'ouverture des installations par TéléVerbier SA vers la mi-juin et jusqu'à environ le début de la saison d'hiver. Pas de carte loisir pour l'hiver (discussion en cours)

Les cartes sont nominatives et liées au paiement de la taxe et sont remises aux hôtes des différents hébergements.

Mme Mélanie Mento mentionne que TéléVerbier SA croit à cette carte, des animations sont prévues aux Gentianes pendant l'été, espérant ainsi avoir plus de clients sur les remontées mécaniques.

M. Florian Michellod précise que cette carte est évolutive, certaines prestations sont proposées aujourd'hui mais beaucoup d'autres prestations peuvent être rajoutées.

## 04 Structures touristiques

### 01 Présentation des structures touristiques par M. Marcus Bratter

M. Marcus Bratter s'est amusé à reproduire le schéma décisionnel des structures en place. Il en ressort un nombre élevé d'organes décisionnels et une certaine complexité.

En partant de la SDV et de ses partenaires (commune, hôteliers, cafetiers, TéléVerbier SA, SD de Bagnes, OT, SCAV, écoles de ski, APCAV, AGIV, entreprises), d'autres partenaires et entités ont été rajoutés (Commune de Bagnes, Verbier-La Tzoumaz Promotion SA, Verbier Promotion avec la commission Marketing et le Comité promotion & vente web, OT de Verbier et de Bagnes, Promo-bike, Promo ski, Verbier Mobility, Verbier Arts, Les Amis de Verbier, Bagnes Agritourisme). Toutes ces entités travaillent en partenariat.

Dans l'organisation Destination Management Organisation, il y a trois piliers : marketing & vente, service & accueil clientèle, gestion des infrastructures, qui tiennent debout notre station. Trois systèmes de communications et de processus décisionnels ont été ajoutés à ces trois piliers : ce qui influence les décisions, ceux qui décident les décisions, ceux qui exécutent les décisions prises.

Il attire l'attention en affirmant que si tous les partenaires travaillaient ensemble et mieux, Verbier deviendrait plus fort. Comment arriver à cela ? En clarifiant le rôle de chaque entité : établir un cahier des charges pour chaque commission qui participe à l'activité commerciale et touristique de Verbier, établir un processus de communication et former les personnes afin qu'elles puissent prendre les décisions

## 05 Enjeux et objectifs de la Société de Développement du Val de Bagnes'

### 01 Présentation par M. Bertrand Goltz

M. Eloi Rossier rappelle qu'il y a quelques semaines M. Gaston Barben, alors qu'on le croyait inamovible président de la Société de développement du Val de Bagnes, a remis son mandat. Il restera proche de nous, et plus particulièrement des nombreux événements que son activité a suscité et qu'il a soutenus et guidés grâce à son enthousiasme. M. Bertrand Goltz, qui n'est pas moins motivé que Gaston, a accepté de prendre sa succession à la tête de la Société de développement et va présenter ses objectifs et sa vision de notre tourisme.

M. Bertrand Goltz précise que M. Gaston Barben est resté 40 ans au comité dont 37 ans président de la SDVB. Le comité a été renouvelé au printemps de cette année. Les autres membres sont : Sébastien Fellay, vice-président, Emily Vaudan, caissière et comme autres membres Alexiane Bruchez, Cédric Fellay, Jean-Bernard Hérin, Laurent et Cyril Bürcher et Agim Rexhepi.

Les tâches qui incombent à la SD sont principalement la mise en œuvre d'animations directes ou indirectes dans les villages, le soutien aux sociétés locales (sponsoring et matériel), le service d'information par l'office du tourisme du Châble et de Fionnay en été (au rez de chaussée de l'ancienne école), ainsi que l'accueil et les différents projets touristiques (place de pique-nique, parcours divers, camping, auberge de jeunesse et signalétique).

## 08. Décisions :

### 01 Crédit complémentaire :

- 01 Financement du film sur la commémoration de la débâcle du Giétroz CHF 135'000.- (+ CHF 65'000.- déjà prévu dans le budget 2017) par M. Vincent Michellod

En 2015, en prévision de la commémoration de la débâcle du Giétroz, un crédit de CHF 300'000.- budgété pour 2016 a été approuvé par le conseil général.

Trois objectifs généraux ont été définis :

1. réaliser les recherches historiques et ethnologiques complémentaires,
2. réaliser un documentaire reconstituant l'événement,
3. favoriser la création de produits touristiques.
- 4.

En février 2016, le Conseil communal décide d'accorder un soutien de CHF 65'000.- à Filmic pour la réalisation d'un film documentaire fiction. À la fin 2016, la RTS donne une réponse négative à une co-production et Filmic recherche donc d'autres sponsors publics et privés.

Le 11 avril 2017, le Conseil communal décide de soumettre un crédit complémentaire de CHF 135'000.- au conseil général pour permettre le tournage en été 2017. Le budget global est de CHF 940'000.- et le financement actualisé s'élève donc à CHF 495'000.-.

Une présentation a eu lieu à la salle St-Marc la semaine précédente ; l'importance du programme et la valorisation de ce projet a ainsi pu être constaté. Une quarantaine de Bagnards ont été invités sur scène pour participer à ce film, qui sera pour nous et pour les générations futures une transition exceptionnelle.

M. Eloi Rossier informe qu'un certain nombre de démarches pour la recherche de sponsor sont en cours. Axpo a été approché par la Commune, d'autres démarches auprès de fondations importantes, dont la mission est de soutenir non pas le cinéma mais des œuvres d'art qui sont en relation avec la commémoration d'événements importants, sont également entreprises. Aucune garantie ne peut toutefois être donnée ce soir sur le bouclage du budget.

La Commission Tourisme soutient ce crédit complémentaire à l'unanimité.

La Commission de gestion ne s'est pas prononcée sur ce sujet, elle considère donc que l'accord est tacite.

**La demande de crédit complémentaire pour le financement du film sur la commémoration de la débâcle du Giétroz est acceptée par 32 voix pour et 2 abstentions.**

Au nom des producteurs à la tête desquels il y a Michel Deslarzes, au nom des nombreux actrices et acteurs bagnards, au nom du réalisateur qui met son savoir-faire et son matériel à disposition, M. Eloi Rossier remercie les conseillères et conseillers.



## 02 Motion :

### 01 Panneaux solaires vivons en notre siècle, soyons proactifs par M. Dominique Tellen

Dominique Tellen résume le texte de la motion :

Selon la loi fédérale, l'utilisation de l'énergie solaire prime sur les aspects esthétiques. Ceci présente un problème, car, avec le règlement actuel, si quelqu'un recourt contre une décision communale, elle aura gain de cause et pourra faire « n'importe quoi ». Il serait donc intéressant, architecturalement parlant, de cadrer l'installation de ces panneaux solaires.

Il n'est pas possible d'aller à contresens de l'évolution, ni de refuser l'auto-suffisance énergétique. Un autre problème est que dans certains cas, il n'est pas possible d'obtenir le label Minergie + en appliquant les normes actuelles.

D'autre part, la subvention « ardoises » donne un signe clair d'esthétique et d'harmonie du bâti dans nos villages, mais le paradoxe est l'obligation de poser les panneaux solaires en toiture. La personne qui fait l'effort de couvrir son toit en ardoise aimerait certainement poser ses panneaux solaires en façades ou à proximité. Une constatation est que le règlement communal des constructions ne doit pas être un précis d'architecture mais il doit réguler certains éléments, avec une certaine dose d'appréciation.

Comme le confirme les directives fédérales, des éléments architecturaux et des zones doivent être plus protégés que d'autres, notamment les zones Isos, les zones centre-villages et les zones villages. Par contre dans les zones résidentielles, les directives fédérales sont plutôt de demander une déclaration d'installation plutôt qu'une autorisation de construire.

Une dernière conclusion, et non la moindre, est que la présence de panneaux solaires est un message clair pour nos hôtes, Bagnes voudrait devenir la référence des stations alpines et ce, également pour le développement durable.

De toute ces constatations découle la motion suivante : il est demandé à l'administration communale de modifier sans délai, la directive sur l'installation de panneaux solaires qu'ils soient thermiques, photovoltaïques ou combinés en permettant leur intégration en façade, en barrière de balcon et en aménagement extérieurs, respectant ainsi les directives, encouragements et règlement fédéraux et cantonaux. Le positionnement des dits panneaux, notamment pour les systèmes thermiques, doivent dépendre de données techniques et non de chiffres fixés arbitrairement.

La technologie évolue rapidement et il est fort déconseillé d'ajouter ce point au règlement communal des constructions car la procédure est trop longue à chaque modification car elle doit être validée par le canton. Une directive communale est plus appropriée.

M. Antoine Cretton, Conseiller communal en charge du dicastère des constructions, informe que le Conseil communal recommande d'accepter cette motion. Le développement durable est une notion qui nous tient particulièrement à cœur.

**La motion Panneaux solaires vivons en notre siècle, soyons proactifs est acceptée à l'unanimité.**

## 09. Loi cantonale sur l'Aménagement du Territoire

### 01 Présentation des enjeux de la votation du 21 mai 2017 par M. Frédéric Perraudin

M. Eloi Rossier rappelle que la LAT a été décidée par le peuple suisse contre la volonté valaisanne mais qu'aujourd'hui la loi est en vigueur et que notre marge de manœuvre est extraordinairement étroite. Cependant, grâce à la sagesse de nos prédécesseurs, la Commune de Bagnes ne se trouve pas du tout dans l'obligation de procéder à du dézonage, c'est une chance. Ce résultat est le fruit de décisions judicieuses qui ont été prises en 1999 et 2000, où plus de 43 ha ont été dézonés à l'occasion d'une modification du RCCZ. Cela ne veut pas dire qu'une commune comme Bagnes n'a pas besoin de la LcAT, au contraire, elle en a extraordinairement besoin si elle veut poursuivre son développement et de ne pas voir les quelques procédures qui sont actuellement en cours de modifications bloquées par le Canton.

M. Frédéric Perraudin présente :

- quelques directives d'application de la Confédération,
- quelles ont été les marges de manœuvre qui ont été retenues par le Canton du Valais,
- quelques informations sur le contenu du Plan directeur cantonal et ce qu'on entend par ces éléments-là,
- quels sont les éléments qui doivent impérativement figurer dans la LcAT fédérale,
- le calendrier qui est défini par la Confédération,
- les conséquences d'un rejet par le peuple.

Il rappelle que le peuple suisse a accepté la LAT le 3 mars 2013 et qu'elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2014 ; en Valais elle avait été rejetée par 80% des votants. Selon la loi fédérale, les zones à bâtir doivent répondre uniquement aux besoins pour les 15 prochaines années pour ne pas avoir des réserves disproportionnées. Le Valais dispose de 3'200 ha de réserve de zones à bâtir non construites, le besoin des 15 prochaines années est d'environ un tiers de ces surfaces, soit un peu plus de 1'000 ha. Selon les calculs établis par la Confédération, le canton du Valais doit dézoner 2'000 ha. Selon le planning, les cantons doivent adapter et approuver leur LcAT et le Plan directeur cantonal dans les cinq ans, soit au 1<sup>er</sup> mai 2019.

L'approche du Conseil d'Etat du Valais a toujours été d'utiliser le maximum de marge de manœuvre possible, l'enjeu étant d'éviter les dézonages. Ce qui a été imaginé par le canton du Valais a été d'utiliser une nouvelle notion qui est le périmètre d'urbanisation (cette notion était inconnue dans l'ancienne LcAT), cette démarche a été approuvée par la Confédération et devra bien entendu figurer dans la loi pour être utilisée.

La notion de périmètre d'urbanisation permet de garder une marge de manœuvre supplémentaire : aux zones à construire actuelles et aux besoins pour les 15 prochaines années (calcul effectué par rapport au développement de la population et aux emplois créés dans une commune), on ajoute les besoins à 15 autres années. Cette zone réservée n'est pas constructible, par contre elle n'est pas dézodable non plus, du moins dans l'immédiat.

La Commune de Bagnes n'est pas concernée par le périmètre d'urbanisation. À ce jour, les besoins des 15 prochaines années ne sont pas tout à fait couverts par le solde des zones à bâtir disponibles. Cela s'explique pour deux raisons : un gros développement de la population ces dernières décennies et le dézonage de 43 ha en particulier dans les Mayens-de-Bruson. Actuellement, il manquerait 22 ha de zones à bâtir dans la commune.

Dans la configuration actuelle, les zones mayens sont de la compétence des communes, avec la nouvelle LcAT et la nouvelle Loi sur les Constructions (LC), la Commission Cantonale des Constructions (CCC) aura compétence pour délivrer les autorisations de construire. Par contre, le canton a réussi à convaincre la Confédération qu'il y avait un intérêt patrimonial à ne pas laisser les mayens (grange qui pourrait être transformée) tomber en ruines. Aujourd'hui, on ne peut absolument rien faire, avec la nouvelle LcAT, des résidences secondaires pourront être réalisées, avec des exigences assez strictes. Les zones mayens seront validées par le Conseil d'Etat.

Dans le calendrier défini par la Confédération, l'entrée en vigueur de la LcAT est fixée au 1<sup>er</sup> mai 2019. Le périmètre d'urbanisation et les zones réservées devront être définies d'ici au 1<sup>er</sup> mai 2021. Dans les 8 ans qui suivront, les plans d'affectation de zones devront être modifiés.

Les conséquences d'un rejet par le peuple seraient désastreuses. Un avis de droit a été réalisé pour identifier les conséquences d'une exécution lacunaire de la LAT à partir du 1<sup>er</sup> mai 2019 : un moratoire sévère sur les zones à bâtir serait appliqué avec les conséquences économiques d'un tel arrêt effectif.

Frédéric Perraudin présente encore un extrait de la fiche C1 du Plan directeur cantonal qui prévoit le calcul du dimensionnement des zones à bâtir dévolues à l'habitat. Pour Bagnes, les construites sont estimées à 335,7 ha, les zones non construites 43,2 ha et les besoins théoriques à 65,1 ha, le manque de surface est de 22 ha. Avant d'augmenter les zones à bâtir, le Canton demande toutefois une densification plus élevée de celles-ci. Tant que le Canton n'a pas réglé le dézonage sur l'ensemble du territoire, il risque de ne pas y avoir de mise en zone, ou très peu. Par contre, les communes qui ont encaissé de l'argent pour les appels en plus-value pour les équipements des surfaces devront indemniser les propriétaires.

## 10. Divers

Clôture de la séance à 22h40

**Le secrétaire du Conseil général**

Nicolas Jost



**La présidente du Conseil Général**

Mélanie Mento

